ÉDITORIAL

Réalisations pour la profession de T.C.F. au Québec et ce qu'il reste à faire

Sylvain Nadeau, T.C.F., T.S., Psychothérapeute, Coordonnateur de la TCF, OTSTCFQ

Depuis 2001, comme l'illustre l'historique présenté dans l'Annexe I, plusieurs étapes déterminantes ont déjà été franchies pour favoriser le développement de la profession de thérapeute conjugal.e et familial.e (T.C.F.) au Québec. Il reste néanmoins encore quelques pas à faire pour assurer le développement optimal de la profession et sa pleine reconnaissance de la part du grand public. L'expertise des T.C.F. se doit de rayonner afin d'apporter sa contribution, tout en démontrant sa pertinence et son utilité, en collaboration avec les autres professions du domaine de la santé mentale et des relations humaines, dans l'objectif ultime de mieux répondre aux besoins criants des familles et des couples québécois. Bien qu'ils soient en constante transformation, ces sous-systèmes sociétaux représentent toujours l'un des plus grands fondements intimes de nombreuses sociétés. C'est pourquoi la profession de T.C.F. revêt toute son importance, alors qu'elle se concentre spécifiquement sur la dynamique des systèmes relationnels des couples et des familles.

Au fil du temps, l'OTSTCFQ a développé des partenariats de choix pour mener à bien l'ensemble des chantiers qui restent à compléter. Les prochaines années s'annoncent prometteuses pour la profession, si l'on en juge par les nombreuses démarches toujours en cours au sein de l'Ordre. Parmi les projets à réaliser pour la profession, la création du titre de T.C.F. dans la nomenclature des titres d'emploi du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) demeure la priorité. En plus de fournir de nouvelles possibilités d'emploi aux T.C.F. et de rendre davantage accessibles leurs services à la population, cet avancement permettra d'atteindre un autre objectif prioritaire, celui d'offrir des milieux de stage adaptés aux besoins de la formation universitaire, autant pour la maîtrise en thérapie conjugale et familiale (TCF) déjà offerte à l'Université McGill que pour les projets de développement d'autres programmes, comme celui que prépare actuellement le département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). En ce sens, nous avons déjà créé des liens avec le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS), celui-ci étant responsable de la création des titres d'emploi dans le RSSS. Actuellement, le syndicat de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) prépare, avec notre soutien, une demande de création du titre d'emploi de T.C.F. sur le plan national, en témoignant de la réalité d'une soixantaine de T.C.F. exerçant déjà dans un CIUSSS ou un CISSS, bien entendu sous d'autres vocables, mais souvent dans des fonctions liées à la thérapie (ou à l'intervention) conjugale et familiale.

En ce qui concerne le principal lieu d'exercice actuel des T.C.F. au Québec, c'est-à-dire la pratique autonome (ou privée), l'exonération des taxes de ces professionnels est également un objectif prioritaire à atteindre, favorisant l'accessibilité à la thérapie conjugale et familiale pour la clientèle et un traitement équitable envers tous les types de professionnels exerçant la psychothérapie, au Québec et au Canada. Le partenariat mis en place depuis 2019 entre l'OTSTCFQ et les autres

organismes règlementaires de l'ensemble des provinces canadiennes nous permet actuellement de comparer les formations initiales donnant accès à deux titres professionnels apparentés, soit ceux de psychothérapeute et de thérapeute du *counseling*. En effet, pour que la reconnaissance d'un titre professionnel à l'échelle canadienne conduise à l'exonération des taxes liée à la pratique privée de celui-ci, il faut démontrer une possible mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces, permis sur permis, comme c'est déjà le cas pour d'autres professions canadiennes, notamment pour les travailleuses et travailleurs sociaux ainsi que pour les psychologues.

Par ailleurs, l'équipe de coordination provinciale de T.C.F. qui a été créée en 2020 est en mesure de contribuer à l'essor de la profession au Québec. Cette cellule associée à l'OTSTCFQ, à l'instar des équipes de coordination régionale de travailleurs sociaux, peut en effet répondre à plusieurs besoins, par exemple de la part des membres T.C.F. souhaitant échanger avec leurs pairs, afin de stimuler et dynamiser leur pratique professionnelle. Un des nouveaux objectifs de cette équipe consiste à participer à l'offre d'activités de formation continue en ligne, fournie par et pour des T.C.F., en collaboration avec l'OTSTCFQ. Depuis 2022, la nouvelle politique de l'OTSTCFQ relative aux équipes de coordination offre de toutes nouvelles possibilités en ce sens, pouvant soutenir la pratique des T.C.F.

Parmi les dossiers auxquels s'affairent actuellement les membres de la permanence de l'OTSTCFQ, nous pouvons par exemple souligner la mise en place graduelle du nouveau programme d'inspection pour les membres T.C.F., l'analyse des demandes d'admission par équivalence pour l'obtention du titre de T.C.F. et le développement d'un argumentaire à soumettre à l'Office des professions du Québec, pour la réserve du titre professionnel anglophone *Couple and Family Therapist (C.F.T.* et son dérivé *C.T.)*, en plus de *M.F.T.*

Enfin, depuis l'application du *Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, les deux associations qui ont précédé et contribué à façonner la profession (voir l'historique, Annexe I) demeuraient responsables du processus de reconnaissance et d'encadrement de la supervision pour les membres T.C.F. En ce sens, l'un des grands projets des dernières années (depuis 2019) était l'élaboration par l'OTSTCFQ d'un cadre de référence (Groupe de travail sur la supervision clinique en thérapie conjugale et familiale, 2023a) et d'un guide de supervision en TCF/psychothérapies relationnelles (Groupe de travail sur la supervision clinique en thérapie conjugale et familiale, 2023b). Ces deux documents récemment publiés établissent de nouvelles balises pour l'exercice compétent de la supervision en TCF par et pour les membres T.C.F. au Québec. L'Ordre est désormais responsable du processus de qualification du statut de superviseur et il doit s'assurer de la qualité de la formation à la supervision en TCF/psychothérapies relationnelles, en cohérence avec les fondements du nouveau guide de supervision correspondant. En conformité avec son mandat de protection du public, cela lui permet de répondre à plusieurs besoins, notamment sur le plan de la formation universitaire en TCF ou encore dans le cadre des recommandations de l'OTSTCFQ à l'endroit d'un membre, en lien avec l'inspection professionnelle, le syndic, un stage de perfectionnement, la formation continue obligatoire, etc. Le développement et l'approfondissement de la supervision en TCF ont également permis de rappeler l'importance de distinguer les compétences nécessaires à la psychothérapie relationnelle (y compris conjugale et familiale) de celles qui permettent d'exercer la psychothérapie individuelle.

En somme, l'OTSTCFQ poursuit de manière collaborative, engagée et déterminée l'ensemble de ces dossiers pour permettre que la profession de T.C.F. soit reconnue à sa juste valeur, dans toutes les sphères d'activité et tous les milieux de pratique professionnelle. Par conséquent, nous voulons favoriser l'accessibilité à des services compétents en thérapie conjugale et familiale pour toute la population québécoise et contribuer distinctement au partage de l'espace professionnel, afin que tout le monde y gagne.

Par ailleurs, grâce à la cohabitation de deux professions depuis plus de 20 ans, l'OTSTCFQ représente un modèle d'ouverture et de collaboration interprofessionnelle dont le réseau de la santé et des services sociaux a grandement besoin, dans le contexte actuel et pour les années à venir.

RÉFÉRENCES

Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec, R.R.Q., c. C-26, r. 292.

Groupe de travail sur la supervision clinique en thérapie conjugale et familiale (2023a). *Cadre de référence pour la supervision clinique en TCF/psychothérapies relationnelles et pour la formation à la supervision*. OTSTCFQ.

Groupe de travail sur la supervision clinique en thérapie conjugale et familiale (2023b). *Guide de supervision en thérapie conjugale et familiale/psychothérapies relationnelles pour la profession de T.C.F. au Québec*. OTSTCFQ.

ANNEXE I : Historique de la profession de thérapeute conjugal.e et familial.e (T.C.F.) à l'intérieur du système professionnel québécois, de 2001 à aujourd'hui.

2001	▪ Reconnaissance de la profession de T.C.F. par un décret du gouvernement du Québec et intégration à l'OPTSQ des membres cliniciens de l'APCFQ et de la QAMFT. Ces associations demeuraient responsables de la reconnaissance des superviseurs; ▪ Mme Louise Lemieux, T.C.F. et psychologue, devient membre du CA de l'Ordre, pour le secteur de la TCF.
2002	▪ Constitution d'un comité consultatif du secteur d'activité professionnelle de la TCF. Il sera notamment chargé d'élaborer la documentation liée au développement de la profession en harmonie avec la règlementation de l'Ordre, d'émettre des recommandations au sujet des conditions d'admission au permis de T.C.F., de la supervision, du développement de la formation universitaire, de l'inspection des T.C.F., de l'organisation d'événements liés à la profession, des activités réservées y compris la psychothérapie (Groupes Bernier et Trudeau).
2005	▪ Publication du premier *Référentiel de compétences des T.C.F.*
2006	▪ Publication des *Normes pour l'exercice de la profession de T.C.F.*
2007	▪ Mandat renouvelé pour le comité consultatif, dont le nom est modifié pour le Comité de pratique de la thérapie conjugale et familiale; ▪ À la permanence de l'Ordre, création du poste de Chargée d'affaires professionnelles en TCF, occupé par Mme Louise Roberge, T.C.F. et psychologue.
2008	▪ Événement visant à faire le point sur les enjeux de la profession : « Les T.C.F., une histoire d'avenir ».
2009	▪ Changement d'appellation de l'Ordre, de OPTSQ à OTSTCFQ, rendant plus visible la profession.
2010	▪ Mme Anne-Marie Veilleux, T.C.F. et avocate, prend la relève au poste de Chargée d'affaires professionnelles; Mme Louise Roberge représente désormais la profession de T.C.F. au Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie (CCIEP), réunissant toutes les professions concernées par cette pratique; ▪ M. Sylvain Nadeau, T.C.F., auparavant membre du Comité de la pratique de la TCF depuis 2003, remplace Mme Louise Lemieux comme membre du CA de l'OTSTCFQ, pour le secteur de la TCF.
2011	▪ Publication du *Cadre de référence de l'évaluation de la dynamique des systèmes relationnels des couples et des familles*; ▪ Avis du Conseil consultatif interdisciplinaire sur l'exercice de la psychothérapie (CCIEP), demandé par l'Office des professions du Québec au sujet de la thérapie conjugale et familiale et des T.C.F.

2012	▪ Entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*; ▪ Entrée en vigueur du *Règlement sur le permis de psychothérapeute*; ▪ Le *Règlement sur la médiation familiale* est modifié pour inclure la profession de T.C.F.; ▪ Publication de la version révisée du *Référentiel de compétences des T.C.F.*; ▪ La Semaine des T.C.F. est créée et se déroule du lundi au dimanche, dans la semaine du 15 mai (Journée internationale des familles).
2013	▪ Embauche à la permanence de l'Ordre du premier syndic adjoint détenant un permis de T.C.F.
2014	▪ Premier programme universitaire québécois en TCF à l'École de travail social de l'Université McGill; ▪ Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, les membres T.C.F. qui le désirent obtiennent leur permis de psychothérapeute de l'Ordre des psychologues, la psychothérapie étant reconnue comme au cœur de l'exercice de la profession de T.C.F.; ▪ Dissolution du Comité de la pratique de la thérapie conjugale et familiale à la permanence, après 12 ans d'existence; ▪ Mandat confié à un Groupe de travail interne pour étudier des propositions d'orientation structurelle au sein de la permanence de l'OTSTCFQ, afin d'émettre des recommandations pour que la profession de T.C.F. y soit mieux représentée; ▪ M. Michel Trozzo, T.C.F. et psychothérapeute, remplace M. Sylvain Nadeau comme membre du CA, pour le secteur de la thérapie conjugale et familiale.
2015	▪ Mme Cynthia Brosseau, T.S., T.C.F. et psychothérapeute, comble le poste laissé vacant par Mme Anne-Marie Veilleux, à titre de Responsable de la thérapie conjugale et familiale et chargée d'affaires professionnelles à la permanence de l'OTSTCFQ; ▪ Publication du *Référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de T.C.F. au Québec*.
2016	▪ Publication du *Référentiel d'inspection professionnelle lié à l'exercice de la profession de T.C.F.*
2017	▪ Publication du *Référentiel de réflexion sur la pratique professionnelle en TCF.*
2018	▪ M. Sylvain Nadeau, T.C.F., T.S., psychothérapeute, prend la relève du poste laissé vacant par Mme Cynthia Brosseau, à titre de Responsable de la thérapie conjugale et familiale et chargé d'affaires professionnelles à la permanence de l'OTSTCFQ. Il devient membre du comité de direction de l'Ordre; ▪ Préparation d'une demande de création du titre de T.C.F. dans le RSSS, par une T.C.F. ARH employée dans un CIUSSS.
2019	▪ Création d'un groupe de travail (expert) sur la supervision en TCF, afin d'élaborer le guide de supervision pour la profession de T.C.F. au Québec; ▪ Début d'une collaboration interprovinciale dans le but de faire reconnaître la psychothérapie au Canada et favoriser l'exonération des taxes pour les T.C.F. psychothérapeutes en pratique autonome.
2020	▪ Ajout du diplôme de *Master of Science, Applied (M.Sc.A.) in Couple and Family Therapy* de l'Université McGill dans le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels (pour le permis de thérapeute conjugal et familial); ▪ Entrée en vigueur du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OTSTCFQ*, qui comprend désormais celui de T.C.F.; ▪ Création d'une équipe de coordination provinciale pour faciliter le réseautage entre les 300 membres T.C.F. dispersés à travers la province, par l'entremise de rencontres et de soutien en ligne; ▪ Modification de l'organigramme de l'Ordre ayant pour conséquence le changement de titre du poste de Sylvain Nadeau, qui devient Coordonnateur de la TCF à la direction générale, assurant un rôle transversal en collaboration avec les différentes directions de l'Ordre.

2021	▪ Un groupe de travail prépare un numéro hors série de la revue *Intervention* pour souligner les 20 ans de la profession au Québec.
2022	▪ Partenariat avec l'APTS pour préparer le dépôt au CPNSSS d'une nouvelle demande de création du titre d'emploi de T.C.F. dans le réseau de la santé et des services sociaux; ▪ Publication du *Cadre de référence pour la supervision clinique en TCF/psychothérapies relationnelles et pour la formation à la supervision* et du *Guide de supervision en TCF/psychothérapies relationnelles pour la profession de T.C.F. au Québec.*
2023	▪ Publication : *Des professionnels incontournables pour le RSSS*, document issu d'une collaboration avec l'OCCOQ, l'OPCQ et l'OPSQ; ▪ Un poste de chargé.e d'affaires professionnelles en TCF (3 jrs/sem.) est créé à la permanence de l'Ordre, dans le but d'assurer la représentativité nécessaire et la pérennité de la profession au sein de l'organisation, sous l'autorité du coordonnateur de la thérapie conjugale et familiale ainsi que de la direction générale.

ANNEXE II : Documentation utile pour la profession de T.C.F.

Les documents sont divisés en deux grandes sections, soit ceux qui concernent seulement la profession de T.C.F. et ceux qui concernent les deux professions (T.S. et T.C.F.) encadrées par l'OTSTCFQ.

1. Documents exclusifs à la profession de thérapeute conjugal.e et familial.e

Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec. RLRQ c C-26, r 292. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20292/

OPTSQ (2006). *Normes pour l'exercice de la profession de T.C.F.* OPTSQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/normes_pour_lexercice_de_la_profession_de_therapeute_conjugale_et_familiale_et_therapeute_conjugal_et_familial.pdf

OTSTCFQ (2011). *Cadre de référence – Évaluation de la dynamique des systèmes relationnels des couples et des familles*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/cadre-reference-evaluation-dynamique-systemes-relationnels-couples-familles.pdf

OTSTCFQ (2012). *Référentiel de compétences des T.C.F.* OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2019/06/referentiel_competences_tcf_2012_09.pdf

OTSTCFQ (2015). *Référentiel d'activité professionnelle lié à l'exercice de la profession de T.C.F.* OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2019/10/referentiel_dactivite_professionnelle_lie_a_lexercice_de_la_profession_de_therapeute_conjugale_et_familiale_ou_therapeute_conjugal_et_familial_au_quebec.pdf

OTSTCFQ (2016). *Référentiel d'inspection professionnelle (Questionnaire) lié à l'exercice de la profession de T.C.F.* OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/02/rip_tcf_questionnaire_dautoevaluation_0.pdf

OTSTCFQ (2016). *Référentiel d'inspection professionnelle (Cadre) lié à l'exercice de la profession de T.C.F.* OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/referentiel_dinspection_professionnelle_lie_a_lexercice_de_la_profession_de_therapeute_conjugale_et_familiale_ou_therapeute_conjugal_et_familial_au_quebec.pdf

OTSTCFQ (2017). *Référentiel de réflexion sur la pratique professionnelle en thérapie conjugale et familiale*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2018/02/referentiel-de-reflexion-sur-la-pratique-professionnelle-en-therapie-conjugale-et-familiale.pdf

OTSTCFQ (2023). *Cadre de référence pour la supervision en TCF/psychothérapies relationnelles*. OTSTCFQ. https://www.otstcfq.org/CadreDeRéférenceTCF

OTSTCFQ (2023). *Guide de supervision en TCF/psychothérapies relationnelles*. OTSTCFQ. https://www.otstcfq.org/GuideDeSupervisionTCF

Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des thérapeutes conjugaux et familiaux. RLRQ c C-26, r 281.1. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20281.1/

2. Documents relatifs aux professions de T.S. et de T.C.F.

Code de déontologie des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 286.1. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20286.1%20/

OTSTCFQ (2016). *Normes de télépratique pour les T.S. et les T.C.F.* OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/normes_de_telepratique_pour_les_travailleurs_sociaux_et_les_therapeutes_conjugaux_et_familiaux.pdf

OTSTCFQ (2020). *Énoncé de position sur la télépratique transfrontalière des membres de l'OTSTCFQ*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2020/06/%C3%89nonc%C3%A9-de-position-sur-la-t%C3%A9l%C3%A9pratique-transfrontali%C3%A8re-10-06-2020.pdf

OTSTCFQ (2020). *Guide de référence pour l'interprétation du Code de déontologie des membres de l'OTSTCFQ*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2020/11/Guide-de-reference-pour-l-interpretation-du-Code-de-deontologie.pdf

OTSTCFQ (2020). *Tableau de concordance entre l'ancien et le nouveau code de déontologie des membres de l'OTSTCFQ*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2022/01/Tableaux-de-concordance.pdf

OTSTCFQ (2020). *Guide pour la pratique autonome des T.S. et des T.C.F.* https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2020/10/guide_pratique_autonome_ts-tcf-avis-2020.pdf

OTSTCFQ (2020). *Guide explicatif sur l'exercice en société des professions de T.S. et de T.C.F*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2020/11/Guide-explicatif-exercice-en-soci%C3%A9t%C3%A9.pdf

OTSTCFQ (2010). *Guide de pratique pour les T.S. et les T.C.F. qui exercent en adoption internationale – Activité réservée/partagée*. OTSTCFQ. https://www1.otstcfq.org/wp-content/uploads/2017/06/evaluer_une_personne_qui_veut_adopter_un_enfant_-_adoption_internationale_guide_de_pratique.pdf

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 291.2. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20291.2%20/

Règlement sur l'exercice en société des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 291.02 https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20291.02%20/

Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c B-1, r 17. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20294/

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 288. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20288/

Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 285. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20285/

Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OTSTCFQ, section permis de T.C.F. RLRQ c C-26, r 293. http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/C-26,%20r.%20293.1%20/

Règlement sur les stages de perfectionnement des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 296. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20296/

Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des membres de l'OTSTCFQ. RLRQ c C-26, r 297. https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-26,%20r.%20297